



**Accord-cadre de travaux :
Accord-cadre mono attributaire pour travaux de V.R.D.
et divers travaux sur le domaine public, privé et littoral
de la Collectivité, concernant des travaux neufs ou
d'entretien**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1°
et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

ANNONCE LEGALE

Maître d'ouvrage :

**COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY
GUSTAVIA
97133 SAINT BARTHELEMY**

Conducteur d'opération :

**Services Techniques Territoriaux
Collectivité de Saint-Barthélemy
Gustavia
97133 SAINT BARTHELEMY**

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy

BP113

La Pointe Gustavia

97098 Saint-Barthélemy

Téléphone : 05.90.29.80.40

E-Mail : dst@comstbarth.fr

Statut : Collectivité d'Outre-Mer

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre mono attributaire pour travaux de V.R.D. et divers travaux - Accord-cadre mono attributaire pour travaux de V.R.D. et divers travaux sur le domaine public, privé et littoral de la Collectivité, concernant des travaux neufs ou d'entretien

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un accord-cadre.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre mono-attributaire mixte

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Collectivité d'Outre-Mer de St-Barthélemy

97133 SAINT-BARTHELEMY

Code NUTS : FRY1

CPV global à la consultation

CPV principal : 45233140-2

CPV additionnel 1 : 45233141-9

CPV additionnel 2 : 45233142-6

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : La Collectivité de Saint-Barthélemy, soucieuse de s'engager dans une démarche de développement durable, porte une attention particulière aux dispositions prises en faveur de la protection de l'environnement. Tous les documents livrables doivent être mis à disposition de préférence au format dématérialisé et/ou sur des supports en papier recyclé ou éco labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (exemples : label FCS, PEFC ou équivalent). Le titulaire doit s'attacher à favoriser, dans la mesure du possible, la limitation des émissions de gaz à effet de serre (transports, approvisionnements, prestataires, consommation d'énergie).

Les prestations de la partie bons de commande de l'accord-cadre sont traitées à prix unitaires.

Les prestations de la partie marchés subséquents de l'accord-cadre sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Il n'est pas prévu de variantes et les variantes ne sont pas autorisées.

Partie bons de commande de l'accord-cadre

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 4 000 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 4 000 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 4 000 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 4 000 000.00 euros HT.

Partie marchés subséquents de l'accord-cadre

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 6 000 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 6 000 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 6 000 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 6 000 000 euros HT.

L'avance forfaitaire obligatoire est possible si les conditions de l'article R.2191-3 du Code de la Commande Publique sont remplies.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie sur les bons de commandes, mais elle peut être intégrée dans un marché subséquent (dans l'acte d'engagement du marché subséquent).

Dans le cas d'une application d'une retenue de garantie de 5 %, celle-ci peut être remplacée par une garantie bancaire.

Dans le cas d'une retenue de garantie, celle-ci est restituée 1 an après la réception des travaux SANS RESERVES. (Date de l'EXE 9)

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Fournir les tests d'aptitudes pour le personnel intervenant à proximité des réseaux enterrés (A.I.P.R.)

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Règle instituant des notes éliminatoires : • La non remise d'un mémoire technique

- Le non-respect d'un mémoire technique inférieur à 30 pages recto ou 15 pages recto verso
- L'acte d'engagement non renseigné dans la totalité

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 24MF20

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2024

Date limite de réception des offres : 14/02/2025 à 12:00 (Heure de St-Barthélemy)

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

Modalités de financement des prestations : Sur fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions : L'accord-cadre a une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après attribution de l'accord-cadre.

Il sera exigé du mandataire d'un groupement conjoint qu'il soit solidaire de chacun des membres du groupement.

En application de l'article R2142-21 du code de la commande publique, les candidats sont autorisés à présenter une offre, en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel
- En qualité de membre de plusieurs groupements dès lors qu'ils ne sont pas mandataires.

Le candidat qui se présenterait à titre individuel et comme mandataire d'un groupement verra ses deux offres rejetées d'office.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

Service pour renseignements sur recours

Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

6, rue Victor Hughes

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Fax : 05 90 81 96 70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Adresse Internet (URL) : <http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr>

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Conditions de remise des candidatures

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- Par transmission électronique sur le profil acheteur à l'adresse :

<https://www.marches-securises.fr>

- La présentation sur un support physique se fait soit par :

- L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé réception),

- La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Direction des Services Techniques

Collectivité de Saint-Barthélemy

Gustavia – BP 113

97098 SAINT-BARTHÉLEMY

Sous pli cacheté portant les mentions :

« Intitulé de la consultation NE PAS OUVRIR »

Signature des documents transmis par le candidat

Pas d'obligation de signature électronique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 30/01/2025 - 12H00 (Heure de Saint-Barthélemy).

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy / Services Techniques Territoriaux

Correspondant : David BONNET

Adresse : Hôtel de la collectivité

BP113

97098 Saint-Barthélemy

Tél : 05.90.29.80.37

Courriel : dst@comstbarth.fr

Horaires d'ouvertures : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 sauf le mercredi 7h30 - 12h30, fermé samedi et dimanche